

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

Cercle Catholique, faub. St. Roch

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES
GÉRON DESILETS & Frères

Feuilleton du "JOURNAL."

IX

UN HOMME A LA MER.

JEAN L'IVOIRIER.

PAR
RAOUL DE NAVERY

VIII

IPHIGÉNIE AUX GRANDES INDES.

Achille, le bouillant, l'invincible Achille, coiffé d'un casque en cuir bouilli, enveloppé dans une armure de papier, ceint d'un baudrier qui soutient une sorte de sabre d'abordage, les bras nus, les jambes à demi-cachées par des bottines qui proviennent de la toilette d'un officier du bord, avec deux grosses moustaches noires sur le visage, et deux pistolets passés à sa ceinture, s'avance avec des airs de capitaine matamore. On dirait un écumeur de mer. Il ébranle sous ses pieds le plancher du théâtre, de manière à faire croire que cette comédie est la vie de bord des matelots du *Voltigeur*. Il faut le voir avançant son poing fermé sous le nez d'Agamemnon, tandis qu'il lui dit de rendre grâce au *naud qui retient sa colère*. Il crie, il maudit, il éclate, il tempête, alors. Mais s'il s'adresse à la triste fille qu'attend le couteau de Caïchas, il flûte sa voix, les sous, la fait câliner et chantante. Si par hasard l'Achille de la troupe est méridional, c'est bien pis ! bouchez-vous les oreilles par respect pour Racine. Le matelot provençal est dans la tragédie ce qu'il est à la manœuvre.

Quant à Iphigénie, vêtue de blanc, les yeux baissés, elle laisse pendre ses deux bras le long de son corps, et copie enfin autant que possible les jeunes filles qui sont grondees par leurs mères.

Eh bien ! de ces bizarres éléments, il faut le dire à la louange des braves matelots de l'*Ontario* et de la *Syrène*, il sortit des scènes qui n'étaient pas plus ridicules que la moitié des représentations de tragédie qui se donnent dans les petites villes de province, et par des acteurs de profession.

Des éclairs de vérité, de force et de drame jaillissent de ces âmes incultes et étrangères à toutes les règles de l'art, de ces cœurs que tant de fois avaient fait battre des sentiments généreux. L'instinct laissait des miracles en faveur de ces braves gens si naïfs, si dévoués, si simples ; il ne les fait pas chez les artistes des troupes nomades parce que le vice a bien vite atrophie et corrompu ce qui y avait de bon en eux.

Le fifre de Guignolé joua pendant les entr'actes. Les acteurs furent applaudis à outrance, rappelés, criblés de bouquets que leur jetaient en riant les spectatrices de cette tragédie qui, sûrement, les avaient plus amusées que n'importe quel vaudeville.

Modestes dans leur triomphe, Jacques, Noël, Risque-Tout, Corentin et Ivan cherchèrent une petite place d'où ils pussent voir à leur tour les merveilles que devait montrer aux Européens le riche nabab de l'Inde. Nous ne décrivions point la danse gracieuse des Bayadères, aucune de nos aimées françaises ne rivalise avec cette grâce qui semble faire partie d'elles-mêmes comme leur beauté, et que ne saurait enseigner le Conservatoire. Après le spectacle vint le souper, repas oriental que l'on eût dit servi par les Gopis elles-mêmes ; on se promena longtemps sous les grands arbres aux doux parfums, et quand les derniers sons de l'orchestre s'éteignirent, comme les étoiles pâlesseient aussi pour faire place au soleil radieux, on se sépara heureux du plaisir passé, se promettant de revenir, de jeter l'ancre au même mouillage et de garder au fond de l'âme cette pensée qui fait trouver l'absence moins longue et moins triste la vieillesse.

Marguery et Odile prolongèrent les adieux ; les capitaines serrèrent mille fois les mains du bon nabab, et quelques jours après on recommença la course....

Pradère quitta les Indes pour Java où il échangea son chargement ; deux fois encore il alla des comptoirs hollandais aux comptoirs des compagnies anglaises, avant de reprendre la route qui devait le ramener dans sa patrie.

Pendant ces nombreuses courses, M. Leclerc, dont le navire était assuré, prit le commandement d'un brick qu'il acheta aux Indes. Pour réparer ses pertes, il fit quelques courses, et souvent dans les mêmes parages que l'*Ontario*. Le vaisseau neuf avait été nommé la *Syrène* comme l'ancien.

La seule chose qui restait du brick incendié, fut la statuette de Corentin si merveilleusement sauvée. Leclerc revendit avec un gain considérable les marchandises achetées ; il dut définitivement quitter Pradère à Batavia où ils relâchaient de conserve. On fut triste, ce jour-là ! Louis Kérouan s'était pris d'amitié pour le fils du corsaire ; de loin, on fit encore des saluts et des signaux, puis la *Syrène* entra dans la pleine mer, et déploya toutes ses voiles pour accourir vers la France.

Trois semaines s'étaient écoulées depuis le départ de la *Syrène* ; on commençait à s'entretenir des jours du retour ; l'un nommait sa mère, l'autre sa jeune sœur, tous parlaient du pays qu'on allait revoir, des amis qu'on fêterait, du plaisir avec lequel on ferait sauter les écus amassés pendant la traversée. Le quart du matin était commencé depuis deux heures, les passagers se hasardaient sur le pont, quand Noël Roulis se faisait un *haillard* de ses deux larges mains, cria :

— Range dedans qui a fini !

Des matelots s'occupaient en ce moment à prendre un dernier ris.

Le navire dansait sur les vagues, le temps s'annonçait mal, et les marins occupés sur la vergue pouvaient se recommander à leur saint patron.

— Tenez ferme, ajouta Noël.

— Et d'ailleurs, ajouta celui qui dans la hune donnait l'exemple aux travailleurs, rappelez-vous que pour exécuter proprement et sans danger la chose de prendre des ris par une brise qui se carabine honnêtement, il faut que le matelot garde une main pour lui, s'il abandonne l'autre au service ! Quand on est adroit et qu'on a navigué d'un pôle à l'autre, voici la manière de s'en servir ; les pieds sur le marchepied, et d'une main le ventre et l'estomac contre la vergue, et de l'autre l'avez soin de garder la vergue entre le corps et un des coudes une des mains avec les dents au travail, l'autre à les aider, ou, ma foi, à retenir son homme suivant qu'il fait beau ou mauvais temps.

Les matelots imitèrent avec célérité le brave *pratique* ; mais, comme l'avait dit ce dernier, il venait une brise carabine ; les marins revenaient avec peine, la mer tourmentait le brick. On eût dit qu'une grande meute de loups blancs poursuivait une fine cavale dans les steppes. L'eau moutonnait, s'élevait, battait les flancs du navire, envoyait de larges éclaboussures sur le pont et l'inclinait parfois sur les ondes comme s'il devait rester couché.

Corentin, qui avait gagné l'extrémité de la vergue pour prendre l'ampointure du ris achevait sa besogne. Cette tâche eût été impossible pour des marins sans expérience. Il fallait un homme consciencieux, adroit, intelligent, et surtout aimant de passion son métier difficile.

Noël, qui suivait depuis un moment avec inquiétude le mouvement dangereux de la vergue, cria :

— Dépêche-toi, Corentin, on va hisser !

— Ah ! ah ! ah ! répondit Corentin ; paré, maître !

Il s'agissait maintenant de quitter l'extrémité de la vergue pour revenir à la hune. Corentin se mit en devoir de glisser, mais la vergue, au lieu de se maintenir à peu près en croix comme elle avait fait pendant la manœuvre, se dressa subitement d'un côté, comme le fléau d'une balance quand le poids de l'un des bassins enlève l'autre subitement.

On avait mal attaché la balancine au cabillot qui devait la retenir en bas.

Personne ne pouvait s'attendre à cet accident.

Corentin, surpris à l'improviste, tourna sous la vergue, se retint d'une main au marchepied, mais ne put s'y reprendre avec une jambe.

A cet instant les matelots s'aperçurent du danger que courait leur camarade. Noël était pâle et cria d'une voix étranglée :

— Courage ! courage ! rattrape de l'autre main !

— N'ait pas peur ! criaient un autre tout tremblant à la vue du danger de son camarade ; fais un vœu, tiens bon une minute, tu es sauvé.

Cette minute parut un siècle au malheureux que la force de son poignet maintenait seule entre le ciel et l'abîme. M. Kérouan venait de monter sur le pont. Sa belle et expressive figure changea soudain d'expression, la sueur mouilla son front, mais il ne perdit point son sang-froid ; l'officier de bord triomphait des sentiments de l'homme.

— Pesez sur la balancine, vous autres ! dit-il aux matelots effarés qui tenaient les yeux fixés sur leur camarade, filez de bâbord. Il ne peut pas remonter, le malheureux ! ce serait plus facile de descendre. On exécuta ce qu'ordonnait l'officier, et Corentin, qui se sentait défaillir, ramassa un reste d'énergie pour serrer le cordage.

— Hâtez-vous ! hâtez-vous ! dit-il d'un accent désespéré... mes poignets n'en peuvent plus... le cœur me manque.... O mon Dieu ! mon Dieu !

Noël, lui, les yeux brûlants, regardait son ami, son matelot, à qui il lui était impossible de porter la moindre assistance ; une foule couronnée couvrait le pont ; la vie d'un homme était en danger.

La vergue montait lentement, lentement.

Le roulis était fort, tantôt Corentin montait vers le ciel, tantôt il se rapprochait de la mer ; chacune des alternatives qu'il subissait était également terrible ; il devait tomber à la mer et y périr, ou tomber la tête fracassée sur le pont de la *Syrène*. Ce qui s'agita dans la tête du malheureux, les

pensées rapides comme la foudre qui se succédèrent dans son esprit, nul ne peut les décrire : la mort était là qui semblait détacher ses doigts crispés du fragile appui auquel il se retenait... l'éternité ouvrait ses béants abîmes. La mer felle, menaçante, terrible comme une hyène affamée, semblait s'allonger le long du mat pour l'attirer par l'irrésistible fascination de l'abîme.

Le sang aveuglait Corentin, des mouvements convulsifs agitaient son corps, comme celui du malheureux sur l'épaule de qui le bourreau vient de poser ses pieds lourds... un bruit de cloche, de canon et d'orage bourdonnait dans ses oreilles... C'était horrible ! c'était à rendre fou !

Dans son amitié clairvoyante, Noël devina les terreurs qui faisaient hâter les cheveux de l'infortuné marin ; il fit un geste, plaça sous la vergue tous les hommes qui n'étaient pas occupés à la manœuvre de la balancine, et les bras en l'air, prêts à suivre la direction de la chute du malheureux, ceux-ci attendirent avec angoisse ce celui-ci, brisé de fatigue, lâchât prise pour tomber.

Roulis fut en un instant dépouillé ses vêtements, et, à cheval sur le bastingage, il se trouva à peu près au-dessus de son ami.

Kérouan aussi attentif, aussi prévoyant, quand il s'agissait de la vie d'un de ses hommes, qu'une mère aurait pu l'être pour son enfant, avait fait préparer silencieusement tout ce qui est nécessaire pour opérer un sauvetage.

La bouée flottait déjà à l'arrière du bâtiment.

Une des cages à poule de la dunette, gardée par Guignolé, n'attendait qu'un mot pour sauter par-dessus le bastingage ; enfin, un canot venait d'être démarré.

Mais si grande que fut l'anxiété de l'équipage, pouvait-elle être comparée à celle qui devorait le cœur de Noël ?

Corentin était son ami, son frère, son matelot ! l'expression sublime dans la bouche du marin et qui renferme pour lui tous les dévouements et toutes les affections. Pour son matelot on donne son vin, son tabac, sa bourse et sa vie ! Entre matelots la personnalité s'efface. Les frères Siamois n'étaient pas plus unis que ne le sont deux vrais matelots.

Noël et Corentin embarqués comme moutons au même âge, naviguaient ensemble depuis quinze ans ; l'un était certes la moitié de l'existence de l'autre ! La camaraderie de la mer ne ressemble en rien aux prétendues amitiés du monde, qui ne vont pas plus loin qu'une main pressée et un cigare échangé. Comme il souffrait, le pauvre Noël !

Pâle, transi de froid, l'œil attaché à tous les mouvements de ce corps que le vent balançait, suspendu à un appui que chaque seconde rendait moins solide, il était là sous le coup de la plus terrible douleur qui pût encore le frapper, lui, l'enfant abandonné qui déjà avait tant souffert....

Noël pleurait.... Il pleurait, il grolottait, il suait à grosses gouttes et ses dents claquaient, de grosses larmes roulaient sur ses joues brunies.

Kérouan le regardait :

— Le brave cœur ! se disait-il. Eh bien ! j'en vie Corentin d'être aimé de la sorte ; s'il meurt, il sera bien pleuré, et cela console.

Si une tristesse profonde se glissa dans le cœur de l'officier, le sentiment personnel ne fut pas assez fort pour l'arracher à la préoccupation dans laquelle le jetait le péril du breton. Corentin, épuisé, allait lâcher prise, et cependant Louis hésitait à lui donner le seul conseil bon à suivre dans ce moment : se laisser choir !

Ce fut Noël qui eut ce fraternel et triste courage.

Le roulis était fort, souvent le brick plongeait à la bande sur tribord ; c'est de cet instant qu'il fallait profiter.

— Suis le roulis ! cria Noël, laisse-toi aller large les mains... je suis là !

Corentin hésitait.

Il entendit le bruit des poulies au moyen desquelles on descendait une embarcation, et se décida.

En ce moment la *Syrène* roulait beaucoup, la vergue du grand hunier, dans un des arcs que décrivait la mâture, se rapprocha considérablement des vagues.

Corentin porta instinctivement la main à la place où sa mère avait cousu sa médaille bénie.

— Large ! large ! cria Noël.

Corentin fut lancé dans l'abîme.

Il avait pris un peu tard cette résolution extrême ; le bâtiment se releva plus vite qu'il ne l'avait prévu, et le malheureux allait se briser les jambes en touchant le bastingage, quand Noël qui l'attendait le poussa vigoureusement.

L'eau fit jaillir les éclaboussures, Corentin était tombé. Un homme disparut instantanément à la place qu'avait creusée le corps de son ami.

Kérouan cria :

— Barre dessous !

Le brick obéit et retomba sur bâbord. Avant quatre minutes, la *Syrène* était en panne.

Au moment où Noël s'élançait dans la mer pour sauver Corentin, ou mourir avec lui, le canot avait quitté le bord.

Mais qu'il marchait lentement, le canot sautait à la mer et était si grosse, le vent soufflait avec tant de furie !

Le brick lui-même dérivait beaucoup et s'éloignait de l'endroit où se débattaient enlacés les courageux matelots.

X

LE SAUVETAGE.

Les têtes s'inclinaient avidement vers le gouffre ; on était d'autant plus inquiet du salut de Corentin, que celui-ci ne savait pas nager. Le capitaine avait rejoint le second.

— Mes amis, dit-il aux matelots, l'homme qui est en péril de mort est un brave marin, un bon chrétien, un excellent camarade. Ce que vous pouvez faire comme matelots est accompli ; son ami s'est jeté dans l'abîme pour tenter de le sauver ; prions, nous ! la prière seule nous est laissée.

Le capitaine se découvrit, et ses loupes de mer laissèrent passer sur leurs lèvres les plus douces appellations qu'on donne à Marie, avec leurs invocations les plus ardentes.

Quant à Guignolé, descendant avec la rapidité d'un écureuil, il avait été chercher au cheret du hamac de Corentin la statuette de cire qui jusque-là le protégeait de tout mal. Il l'éleva naïvement au-dessus des flots, afin que le premier regard de Corentin fût pour la sainte image.

Une lame porta tout naturellement le matelot breton près de la bouée de sauvetage ; en quelques brasses, il pouvait l'atteindre, mais ne savait pas nager ! Peut-être, quand il l'aurait su, n'eût-il pu parvenir à s'y attacher ; mais la conscience de sa faiblesse, et cette difficulté nouvelle l'empêchèrent de prendre une bonne direction. Ses bras raidis par la fatigue ne pouvaient le soutenir ; il faisait des efforts désespérés pour ne point couler à fond, et laisser au canot le temps d'arriver à son secours.

Les vagues le portaient, le conduisaient, le roulaient dans leur froid linceul.

La nuit planait adessus de lui....

La nuit commençait à tomber.... Dans quelques instants le sauvetage deviendrait presque impossible.

Et le souffle manquait à Corentin, les crampes le gagnaient, c'était la fin, bien la fin, cette fois.

Dans la demi-obscurité, le canot se distinguait difficilement. Louis Kérouan, monté dans les grands haubans pour assister de ses conseils les matelots qui se dévouaient, cria à celui qui conduisait le canot :

— Pierre, un coup d'aviron ! devant toi ! vous êtes tous près !

Pour Noël, il nageait, cherchant Corentin, l'appelait, luttant contre les montagnes d'eau qui passaient sur lui et menaçaient de l'engouffrir.

— Où es-tu, matelot ? parle... réponds, que je sache où aller te rejoindre....

Mais Corentin n'avait plus la force de parler, la terreur et la fatigue étrangeaient sa voix.

— Oh ! du navire, le voyez-vous ?

— Oui, là-bas, à droite.

— Quelle distance ?

— Cinq ou six brasses.

Noël nagea vers l'endroit indiqué.

Corentin, presque évanoui, n'avait plus la possibilité de faire même un geste de détresse.

Il commençait à disparaître, quand Roulis se glissa habilement sous lui, le souleva et le ramena à fleur d'eau en le portant sur ses épaules.

Des cris de joie partirent de la *Syrène*. Corentin s'attachait à son sauveur avec la persistante ténacité des noyés ; Noël avait beau dire : " Ne serre pas tant, vieux.... " le pauvre Corentin, qui n'avait plus que l'instinct de la conversation, compromettait les jours de son sauveur.

— Pas si fort, matelots... bon, à présent... Oh ! du canot !

— Oh ! répondit Pierre qui le conduisait.

— Dépêchez-vous, au secours !

L'officier de quart comprit l'urgence de la manœuvre :

— En avant partout ! lofez, cria-t-il.

En vain les matelots qui montaient le canot se perdirent en inutiles efforts, la violence du vent et des lames ne leur permit pas d'avancer.

Corentin commençait à revenir à lui ; il voyait le canot sautait, il apercevait la statuette de cire que Guignolé lui montrait comme un signe de salut.

— Nage ! mon bon Noël, nage ! disait-il à son ami.

Roulis ne menait pas un instant de repos, mais ses forces faiblissaient ; tour à tour il hélait la *Syrène*, il appelait pierre, il priait.

Le corps inerte de Corentin l'écrasait.

— Matelot, demanda-t-il au Breton, approchons-nous ?

— Oui, un peu, nage, nage ferme !

— J'essaie encore.

— Je suis bien lourd, n'est-ce pas ?

— Dame, répondit Noël, tu es de bonne taille ; ce serait à moi si la mer était calme, mais les passades de la coquille m'éreintent, et je suis tout aveuglé !

Enfin le canot, qui avait disparu entre deux montagnes d'eau salées, se balançait à la crête d'une vague.

— Etes-vous là ? répéta Pierre avec angoisse.

— Oui, répondit Noël.

— Bon ! je vous vois maintenant... arrivez... y êtes-vous ?

Corentin empoigna l'aviron qu'on lui tendait, mais ses forces le trahirent, il retomba, se heurta la tête contre la quille du canot.

Mais Noël était là. Il plonge, le ramène, saisit à son tour le plat-bord de la barque et d'une voix égarée :

— Je n'ai plus de force, maintenez-le....

Pierre attira dans le canot Corentin évanoui.

— Sont-ils sauvés ? demanda-t-on de la *Syrène*.

— Tous les deux !

— Dieu soit loué ! dit le capitaine.

— Je dois unierge de deux livres à Notre-Dame de la Recouvrance, dit Guignolé, mais je le regrette pas.

Quand les deux matelots furent remontés à bord, on s'aperçut de la blessure qui entr'ouvrait le crâne du malheureux Corentin.

Un groupe de matelots, le capitaine et Kérouan l'entourèrent pour empêcher que Noël, déjà rendu de fatigue, connût immédiatement cette triste nouvelle.

Le premier appareil posé sur la blessure, Noël, un peu remis par un verre de rhum, demanda à Guignolé :

— Où est Corentin ?

— Dans la chambre du second, répondit le mousse, vu que...

— Après ? dit Noël.

— Après... après ! eh bien ! il a bu assez d'eau salée pour avoir besoin de dormir dans un bon cadre, voilà !

— Voilà qui n'est pas clair ! dit Noël en descendant les escaliers.

Il trouva le capitaine dans le carré.

— Pardon, excuse, capitaine, dit-il ; j'ai tiré Corentin de la vague, mais depuis je ne l'ai pas revu, etc....

— M. Kérouan le veille, mon brave ; vous avez fait votre devoir, allez chercher votre hamac et tâchez de dormir, vous en avez bien besoin.

— Et dort-il, mon matelot ?

— Il s'assoupit, vous le réveillerez....

— Mon capitaine, dit Noël avec la dignité d'un grand cœur, je ne sais qui me dit que cela va mal pour Corentin... il est mon matelot, c'est sacré dans la marine... On l'a descendu dans la cabine de M. Kérouan pour empêcher que je le voie....

— Vous vous tourmentez, Noël....

— Me donnez-vous votre parole d'honneur qu'il n'est rien arrivé à Corentin ?

Le capitaine garda le silence.

— Il est mort ! il est mort ! cria Noël, je n'aurai retiré qu'un cadavre.

— Non, ami, nous le sauverons....

— Il est malade ?

— Blessé....

— Dangereusement ?

— Nous espérons le contraire.

— Maintenant, capitaine, vous n'avez plus peur de m'effrayer ou me contant cette nouvelle ; laissez-moi aller près de lui, je le guérirai, s'il y a moyen de le guérir... et s'il devait périr, eh bien ! j'aurai entendu ses dernières paroles.... Le voulez-vous, mon capitaine ?

Noël Roulis avait des larmes dans la voix. Il joignait les mains en suppliant M. Leclerc.

Celui-ci, quoique à regret, laissa entrer Noël dans la chambre de M. Kérouan. Pour lui il se mit à feuilleter le livre de médecine qu'il avait à sa disposition.

Dès que le blessé aperçut Noël, il se souleva sur son lit :

— Te voilà, dit-il ; je n'aurais pas voulu appareiller l'autre voyage avant de t'avoir serré la main, camarade.

— Tu ne mourras pas ! dit Noël.

— Pour cela, dit le malade avec un sourire aussi doux que celui d'un enfant, le bon Dieu le sait ! Toi, matelot, tu es agi en brave, mais c'est tout simple, j'en eusse fait autant, et de matelot à matelot, c'est une règle convenue.

— Tais-toi ! tais-toi ! dit Noël.

— Crois-tu que je m'effraie de mourir, frère ? oh ! non, va... si, pour toi, car tu vas bien me regretter, et jamais peut-être tu ne choisiras un autre matelot.

— Jamais ! étouffa Noël dans un sanglot.

— Il y a des cœurs comme cela ! dit Corentin. Le pauvre Noël, je t'avais deviné plus que tu ne crois, et je suis sur le pont de Dieppe....

— Ne dis pas son nom ! je t'en prie, dit Noël ; je fais ce que je puis pour oublier....

— Pourquoi ? demanda Corentin ; va, mon ami, mon frère, si Dieu te retire ton matelot, c'est qu'il compte mettre une autre affection dans ta vie, tandis que ma vieille mère, ah ! celle-là n'en aura plus jamais !

— Ta mère, Corentin, la mère de mon matelot est la mienne !

mourir entre ma mère et le recteur de Quimper... Ici, pas un prêtre... tu me diras les dernières prières, Noël, et tu raconteras à ma mère mes derniers moments... Maintenant, j'ai encore un service à réclamer de ton amitié.

LES TROIS-RIVIERES.

LUNDI 12 JANVIER 1880.

Chemin de Fer des Piles.

Le gouvernement local doit prendre sous peu possession du Chemin de fer du Nord et des Piles.

Depuis longtemps la chose est à désirer puisque le gouvernement a le plus grand intérêt à retirer lui-même les revenus de cette grande entreprise, à raison des intérêts qu'il paie sur les capitaux qu'il a empruntés pour la mener à bonne fin.

Si nous sommes bien informés, c'est l'intention du gouvernement d'exploiter lui-même ce chemin et de nommer des directeurs auxquels il en confiera la gestion.

Il trouvera facilement des hommes compétents pour exploiter la ligne principale de Québec à Montréal; mais il est certain qu'il n'en saurait trouver en dehors de notre ville pour l'embranchement des Piles.

L'Hon. McGreevy le constructeur du chemin n'y a pas réussi et des étrangers réussiraient encore moins.

Le trafic qui peut se faire sur ce chemin est complètement différent de celui qui se fait ailleurs, en autant que d'ici à longtemps il ne consistera que dans le transport d'une grande variété de bois de commerce et des approvisionnements de chantier.

Il n'y a naturellement qu'un homme familier avec les opérations de ce genre de commerce qui soit en état d'estimer le prix du fret convenablement et en égard à la hausse ou à la baisse des prix du marché, au coût de la main-d'œuvre, de la coupe du bois et des frais à encourir pour rendre le bois à la gare du chemin.

Cela demande une grande connaissance de la topographie des lieux et des personnes aptes à se livrer aux différentes opérations de ce commerce, afin d'encourager ces personnes convenablement pour qu'elles soient en état d'entretenir le trafic sur le chemin.

Depuis l'automne nombre de commerçants ont fait des plaintes sérieuses contre l'administration du chemin des Piles parce que celle-ci a refusé ou a été dans l'impossibilité de les accommoder pour les fins de leur trafic. Plusieurs contrats de bois pour des montants de dix à douze mille piastres ont été offerts à des commerçants des Trois-Rivières et ceux-ci ont refusé de les accepter, parce qu'ils n'ont pas pu avoir l'assurance qu'ils pourraient transporter leur bois en temps opportun sur le chemin des Piles.

En ce moment il n'y a que quelques commerçants de Québec, amis de M. McGreevy, et M. McGreevy qui ont fait des entreprises de bois de commerce sur le parcours du chemin et cela a déjà donné la preuve que le trafic pourra être aussi lucratif que sur la voie principale.

Lorsque le commerce sera libre, on peut affirmer sans crainte que le chemin des Piles donnera autant de bénéfice, en proportion à sa longueur que le chemin du Nord. Le coût de ce chemin lorsqu'il sera terminé, car à l'heure qu'il est on peut dire qu'il n'est qu'ébauché, ne dépassera pas cinq cent mille piastres et s'il est confié à une personne compétente, il devra produire annuellement une somme nette pour les premières années de vingt-cinq à trente mille piastres.

Nous avons un reste autre raison péremptoire de demander que la gestion en soit confiée à une personne de la ville des Trois-Rivières, c'est parce que la ville à souscrit pour environ un cinquième de la valeur de ce chemin.

L'intérêt qu'elle a dans cette entreprise lui donne assurément droit d'avoir un des siens pour la gérer de préférence à un étranger.

Aussi espérons-nous que le gouvernement de l'Hon. Chapleau ne refusera pas de nous accorder cette justice.

Banquet à l'Hon. J. A. Chapleau.

On lit dans la *Minerve* :

Le grand banquet donné hier soir à l'Hon. M. Chapleau, au Windsor, par le *Junior Conservative Club*, auquel est venu s'unir une foule d'amis de M. Chapleau, comptera longtemps parmi les démonstrations de ce genre les mieux réussies. Réunion brillante d'hommes distingués dans le parti conservateur, réunion de nos plus remarquables hommes d'état, assemblée enthousiaste, et comme cadre au tableau, la magnifique salle à dîner du Windsor, nous avons eu tout cela.

L'Hon. M. Chapleau, qui était l'objet de la fête, doit en avoir été flatté.

Nous pensions, avec les trois cent cinquante convives présents, que c'était un honneur bien mérité. Notre jeune premier ministre qui a bataillé pour le parti depuis 1859, sur tous les points du pays et qui, depuis 1867, date de son entrée en parlement, a consacré les trois quarts de son temps à la politique, avait droit à une manifestation publique de l'estime dont il jouit dans son parti, nous pourrions dire dans sa province, car notre province est essentiellement conservatrice.

Le banquet d'hier soir avait encore une autre signification; c'était la jeunesse faisant hommage à un des siens, arrivé à une des plus hautes et des plus difficiles positions, à un âge où, dans les autres pays, les hommes publics commencent seulement à faire leur marque, M. Chapleau n'a pas encore quarante ans et il est le premier mi-

nistre de notre province, mettant déjà son nom à la suite de ceux de Lafontaine, des Morin, des Cartier, des Chauveau et des Ouimet, dans la galerie de nos hommes d'état contemporains.

Cette haute position, M. Chapleau l'a conquise de haute lutte. Il n'a pas eu de faveurs, ses débats ont été difficiles. Sans fortune, sans protection, il a lutté corps à corps avec les difficultés et les vaincues par la seule force de son talent extraordinaire et par son énergie indomptable. Sans que cela paraisse, M. Chapleau est un de nos hommes publics les plus laborieux. Depuis 1867, celui qui écrit ses lignes, l'a vu presque jour par jour, pendant les sessions. Les comités n'ont pas eu de membres plus assidus et ceux qui y ont passé, savent qu'elle besogne ardue est celle de suivre les comités à Québec. Quant à ses travaux dans la Chambre, s'est-il produit une discussion depuis 1867 sans qu'il y ait pris une part active? C'est un de nos légistes les plus forts et un *parliamentarian* de premier ordre. De 1867 à 1873, il a eu pour voisin de pupitre à Québec, M. Cauchon, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il a puisé à pleines mains pendant ces cinq ans, dans le quart de siècle d'expérience parlementaire de ce vétéran de nos luttes politiques.

La jeunesse faisait donc hier soir, un des siens, arrivé à un poste élevé par sa seule énergie, son travail et son talent et en le citant, pour ainsi dire, en exemple à ceux qui, au lieu de travailler et de lutter, critiquent les institutions existantes, et se plaignent de l'ingratitude de leur pays.

Le dîner, préparé par les soins de M. Victor, n'a jamais été égalé à Montréal, et cette fois-ci, comme toujours, notre habile gastronome a su faire valoir son art et exciter l'admiration des convives.

Pendant tout le temps que dura le banquet, les corps de musique de la Cité fit entendre une série de morceaux bien choisis et bien exécutés.

A 9 heures et demie l'entrée des dames fut annoncée par une joyeuse musique et saluée par des applaudissements prolongés.

Le dîner était présidé par M. C. P. Davidson, le Président du *Junior Conservative Club*. A sa droite était l'hôte de la soirée, l'Hon. M. Chapleau, Sir Chas. Tupper, les Hons. MM. L. O. Loranger, Baby, Flynn, P. Mitchell, John Hamilton, sénateur, Church, Abbott, MM. les députés T. White, Gault, Wurtele, Lecavalier, M. Andrew Robertson, président de la Commission du Havre, Bulmer, A. M. Delisle, O'Brien, Sills, Curran.

A la gauche du président, Sir Alex. Campbell, les Hons. MM. Langevin, C. B. Lynch, O'Conner, Paquet, T. Ryan, sénateur, MM. les députés M. P. Ryan, Courso, Mousseau, A. Lacoste, bâtonnier, J. L. Beaudry, C. L. Ouimet, Houde, Taillon, Desaulniers, Robillard, M. E. P. McDonald, Duncan McDonald.

Des lettres furent lues de Sir John A. MacDonald, A. P. Caron, M. MacIntosh, exprimant leur regret de ne pouvoir assister au dîner de M. Chapleau.

DISCOURS.

Après les santes d'usage à la Reine, à la famille royale, au Gouverneur-Général, au Lieut.-Gouverneur, M. Davidson, le président porte une santé à l'armée et à la marine, à laquelle répondent M. le Col. Stevenson et M. Aldair Ouimet. M. P., qui samedi prochain, sera colonel du 65^{ème} Bataillon, et le colonel Whitehead Tous s'acquittent parfaitement de leur tâche.

M. Davidson se lève de nouveau et propose la santé de l'hôte de la soirée, l'Hon. M. Chapleau, le premier ministre de la province de Québec. Dans un petit discours, chef-d'œuvre de délicatesse et de bon goût il fait l'éloge du premier ministre qui, dit-il nous avons connu hier encore, jeune étudiant, et que nous retrouvons aujourd'hui premier ministre dans sa province. Il fait ressortir toutes les qualités de M. Chapleau comme homme public et comme citoyen, qualités qui lui ont des amis de tous ceux qui le connaissent dans la vie privée et des admirateurs de son talent de tous ceux qui le voient à l'œuvre dans la vie publique.

M. Chapleau se lève et pendant cinq minutes l'assistance l'applaudit à outrance; enfin le silence se rétablit et M. Chapleau prononce un magnifique discours, que l'assemblée si variée, au point de vue de la nationalité et des croyances, qu'il a sous les yeux, accueille par des applaudissements frénétiques. Il jette un coup d'œil sur l'histoire passée du Canada depuis les derniers temps de la colonie française et étudiant chaque époque en fait voir le caractère particulier. Il met en relief les idées qui ont dominé à chaque époque pour en tirer des leçons utiles au présent. En se servant de ses leçons du passé, il fait voir à quelles conditions les différentes nationalités qui forment la population de notre province vivent en paix et en harmonie. C'est en s'inspirant des idées de Lafontaine et Baldwin qu'ils peuvent espérer ce qui est pour nous l'idéal politique. Arrivant plus près de nous, M. Chapleau nous montre Cartier, continuateur de l'œuvre de Lafontaine et Baldwin, travaillant avec Sir John à la grande œuvre de la Confédération. Parlant de ce dernier de nos changements politiques, M. Chapleau rend hommage aux services publics de l'Hon. M. Langevin, de Sir Alexander Campbell, Sir Charles Tupper, du regretté D'Arcy McGee et de l'Hon. M. Mitchell.

Il parle en termes très élogieux de M. Masson qui a consolidé l'œuvre de M. Cartier, et de l'Hon. M. Baby qui s'est appliqué à faire triompher dans notre Province les grands principes conservateurs et monarchiques.

M. Chapleau parle ensuite de la position de la Province de Québec, de ses immenses ressources agricoles et minières, et informe l'assistance que l'année prochaine, il y aura à la Beauce, dans la région des

mines d'or au moins 6000 colons. Il aborde ensuite la question du chemin de fer, et prétend qu'il n'a jamais dit que la politique du gouvernement était de le vendre au gouvernement fédéral; la Province devra le conserver le plus longtemps possible, jusqu'à ce que le Gouvernement Fédéral reconnaissant les services qu'il est appelé à rendre au chemin du Pacifique, indemnise la Province de ses sacrifices. M. Chapleau termine son discours qui a duré une heure et demi au milieu des applaudissements renouvelés de l'assemblée, M. Chapleau a parlé anglais, et nos amis des autres origines ont été surpris de la facilité avec laquelle il parle leur langue. Le discours de M. Chapleau a été le discours d'un homme d'état. La route qu'il avait à parcourir était semée d'écueils, il a su les éviter tous.

M. Carran propose ensuite la santé du cabinet fédéral et invite Sir Alex. Campbell à y répondre. Le Maître Général des postes se lève et remercie en quelques mots l'assemblée de la belle démonstration qu'elle lui fait en l'honneur de l'Honorable M. Chapleau. Il profite de cette circonstance pour faire un éloge bref mais parfait de notre premier ministre.

L'Hon. M. Langevin prend ensuite la parole et témoigne de tout le regret qu'il ressent de l'absence de Sir John A. McDonald qui aurait été plus en état que lui de répondre à une santé semblable à celle qui a été proposée. Changeant ensuite de sujet il félicite les citoyens d'avoir traité à leur juste valeur, les perfides insinuations de certaines personnes qui voulaient introduire les préjugés de religion dans les luttes électorales.

"Non" a-t-il dit "nous ne réussirons jamais à faire du Canada un pays riche et prospère tant que nous ne mettrons pas de côté toutes ces questions épineuses, de sectes et de races. D'ailleurs nous avons tout lieu de croire que la bonne entente qui règne entre les différentes nationalités qui forment la population du Canada ira de jour en jour en se consolidant d'avantage."

Il termine en exprimant l'espoir de voir bientôt disparaître toutes ces luttes sourdes et mesquines dont notre pays est quelque fois le théâtre, et voir chacun s'allier pour travailler à l'avancement du Canada qui offre des ressources innombrables ne demandant qu'à être exploitées.

Sir Charles Tupper succède à l'Honorable M. Langevin et dans un discours d'un quart d'heure environ il fait une peinture saisissante de la différence énorme qui existe entre le gouvernement McDonald et celui auquel il a succédé.

En 1878 lorsque Sir John crut de son devoir de mettre sa démission entre les mains du gouverneur général il laissa le trésor en une condition des plus prospères. Il contenait \$14,000,000 accumulées pendant vingt années d'administration prudente.

Qu'à fait le gouvernement MacKenzie durant les quatre années qu'il a tenu les rênes du pouvoir? Inutile de le dire; tout le monde connaît le résultat de son administration rainieuse. Un déficit de \$8,000,000 avait remplacé le sur-plus laissé en caisse; le commerce du sucre, du thé et d'autres produits avait été détourné du pays; le commerce du charbon avait été ruiné au point que tout le combustible que nous achetions venant des Etats-Unis. Mais le peuple a ouvert les yeux et a reconnu son erreur. Le 17 septembre 1878 une majorité écrasante anéantissait le cabinet MacKenzie pour le remplacer par celui de Sir John.

Durent les trois premiers mois d'administration du nouveau cabinet, les libéraux firent toutes les démarches possibles pour persuader au peuple que le pays allait être ruiné par le nouveau tarif. Pendant les trois mois qui suivirent, nos adversaires essayèrent de démontrer que la prospérité qui renaissait et qu'ils ne pouvaient cacher, n'était aucunement dû à la politique nationale. Il est inutile, d'ailleurs, de s'arrêter à discuter cette question, tous la connaissent assez, pour savoir ce que valent ces avancées de l'opposition.

Après avoir parlé encore quelques minutes sur ce sujet, Sir Charles termine en félicitant le *Junior Conservative Club* de son succès passé, et en lui recommandant la persévérance qui ferait de ses membres, les dignes successeurs d'hommes tels que Sir John MacDonald et Sir George Cartier et l'Hon. Premier de la province de Québec.

M. R. White propose la santé du gouvernement de Québec.

L'Hon. M. Loranger dit qu'il est heureux de voir proposer la santé du gouvernement de la santé c'est ce qu'il faut à un nouveau gouvernement. Né dans une saison rigoureuse, il s'est trouvé sans combustible. Son prédécesseur avait tout brûlé. Il avait seulement laissé des notes à payer. Il en a laissé assez pour chauffer le parlement pendant deux ans si l'on voulait les brûler. Le gouvernement est né fort. Vous connaissez la vitalité de son chef: à vous Messieurs de lui donner la force.

La province de Québec a retrouvé son autonomie et elle jouit depuis l'avènement du nouveau gouvernement du régime de la souveraineté populaire. Elle se trouve à justifier les paroles du fondateur de la Confédération, l'homme que la province regrette tant, qui disait que la Confédération devrait assurer à chaque province la souveraineté populaire dans toute sa légitime étendue.

M. Loranger fait une peinture du présent et du passé de notre province et prouve que c'est elle, si on tient compte de son point de départ, qui a fait le plus de progrès depuis trente ans; c'est elle qui a construit le plus de chemins de fer, c'est elle qui a le système d'instruction publique le plus juste, c'est elle qui a l'ensemble des lois les plus parfaites. Il est fâcheux que de tant d'esprits inquiets ferment les yeux sur ces progrès. M. Loranger parle en

suite de l'administration de la justice et dit un mot d'une réorganisation judiciaire qui permettrait aux juges de la campagne de siéger dans les villes. Il exprime l'opinion que les contestations d'élections devraient être soustraites aux juges.

M. Loranger appelle l'attention des ministres fédéraux sur la question du Coteau et demande qu'elle soit réglée au point de vue des intérêts de toute la province. (Applaudissements.)

L'Hon. M. Baby, appelé aussi à répondre, parle en termes éloquentes de la démonstration. Il dit que les Canadiens et les Anglais devraient toujours conserver l'union qui règne à présent entre eux. Il ne parlera pas de politique, car toutes les questions ont été épuisées. Qu'il me soit permis, dit-il, de faire une suggestion aux membres du *Junior Conservative Club* et aux membres du *Club Cartier*. Ils devraient, ce semble, s'entendre pour faire ériger un monument à ce grand homme dont nous déplorons encore la perte: à Sir G. E. Cartier. (Applaudissements.) Un pays s'honore en honorant la mémoire de ses grands hommes. Quel homme mérite plus que Cartier, qui nous a laissés à tous, tant de leçons de politique, d'être honoré. (Applaudissements.) M. Baby termine son discours en faisant de grands éloges et de M. Chapleau et de la démonstration.

Les santes suivantes sont finalement proposées:

Le Parlement du Canada—Notre Législature Provinciale.

Les Clubs Cartier.

La Presse.

Et les Dames.

Nous aurions désiré donner un résumé de chacun des discours qui ont été prononcés en réponse à ces santes, mais l'heure avancée nous force bien malgré nous à ne mentionner que les noms sans entrer dans les détails.

Les Honorables MM. Flynn, Lynch, Paquet et Trudel (sénateur) répondirent à la santé de notre Législature Provinciale.

MM. Thos. White, M. P. M. P. Ryan, M. P. Hamilton, Nantel, Quinn, McDonald et quelques autres répondirent aux autres santes.

Noces d'Or de Mgr. C. F. Caseau.

La première de la série de fêtes par lesquelles la cité et le diocèse de Québec veulent célébrer les "noces d'or" de Mgr. Caseau, a eu lieu au convent du Bon Pasteur, samedi, le 3 janvier, qui est le propre jour anniversaire de l'ordination de ce bien-aimé prélat.

Une grande messe a été chantée dans l'élégante chapelle du convent, qui avait été décorée pour la circonstance avec beaucoup de goût. Mgr. Caseau officiait, ayant pour diacre et sous-diacre MM. Labrecque et Mathieu, du Séminaire.

Mgr. l'Archevêque était au chœur, ayant à ses côtés: M. Déziel, curé de Lévis, qui est un des plus anciens amis de Mgr. Caseau, il est lui-même dans sa cinquantième année de prêtrise, et M. Marcoux, curé de Champlain; M. Collet, secrétaire du diocèse étant cérémoniaire et M. l'abbé Fraser touchait l'orgue.

Un nombreux clergé (plus de 70 prêtres) était venu tant de la ville que des campagnes environnantes, assister à cette touchante cérémonie. Nous avons remarqué entre autres, M. le G. V. Hamel, supérieur du séminaire de Québec et recteur de l'Université et plusieurs autres membres de cette maison; le Rev. Père Saché, supérieur des Jésuites, le Rev. Père Grenier, O. M. I., le Rév. Père Henning, supérieur, et plusieurs autres Pères Rédemptoristes; M. Auclair, curé de N.-D., M. Bolduc, de l'Archevêché, M. l'abbé Lagacé, principal de l'Ecole Normale, M. Lemoine, chapelain des Ursulines, M. Bruneau, chapelain des Ecoles de la Charité, M. Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu, E. Hamelin, chapelain de l'Hôpital-Général, M. Audet, chapelain du convent de Sillery, M. Marquis, chapelain de l'Hôpital du Sacré-Cœur, M. Beaudry, curé de Charlesbourg, M. Richardson, M. Sasseville, curé de Ste. Foye, M. Plamondon, de l'église St. Jean, M. Godbout, de N. D. de la Garde, M. Marquis, le Rév. Frère Supérieur de la Doctrine Chrétienne.

Dans la nef, nous avons remarqué, outre les membres de la famille de Mgr. Caseau, M. Muir, chevalier de St. Grégoire, ancien greffier de l'Assemblée Législative l'un des fondateurs de l'Institution; Cyrille Tessier, Ecr., N. P., M. le Dr. Roy, M. le D. Vallée et plusieurs autres amis de Mgr. Caseau et de la communauté.

La chapelle était décorée avec la plus grande élégance. La messe de DeMonti en bémol a été chantée par les Religieuses elles-mêmes avec le plus grand effet, elle a été suivie par un *Te Deum* solennel.

Après la cérémonie religieuse, et après un dîner offert au nombreux clergé, une intéressante séance littéraire et musicale a eu lieu dans un autre salle: qu'il nous suffise de dire que tout: musique, récitation et adresses, a été un succès complet.

La partie la plus touchante de cette séance a peut-être été celle où de jeunes filles irlandaises portant la couleur de leur emblème national, sont venues rappeler en termes émus la sollicitude de Mgr. Caseau envers les orphelins de l'émigration irlandaise, lors de l'épidémie de 1847.

Parmi les nombreux présents offerts à Mgr. Caseau nous devons signaler un portrait en pied—grandeur naturelle—peint à l'huile par une des religieuses, qui a rendu avec un rare bonheur les traits de leur vénérable chapelain.

Il va sans dire que Mgr. Caseau a répondu avec l'abandon du cœur et avec la tournure heureuse qu'il sait donner à toutes allocutions, aux différentes adresses qui lui ont été présentées.

Sil faut en croire le correspondant de *La Patrie*, M. Laurier une des étoiles du parti libéral se serait oublié en plaidant à Athabaska, contre M. Crépeau, jusqu'au point de lui infliger un soufflet en pleine Cour.

Si M. Laurier a pu oublier ainsi devant le public, combien d'oublis n'a-t-il pu commettre dans la politique lorsqu'il était seul avec lui-même et qu'il avait les destinées des conservateurs dans les mains?

Ses seules rêveries au bureau de la douane des Trois-Rivières soulèvent toute une nuée de conjectures.

BULLETIN JUDICIAIRE.

COUR DE REVISION.

29 Décembre 1879.

Sicotte, J.

Counroy vs. Desy.—Le Défendeur est poursuivi pour la somme de \$2,000 de dommages pour avoir dit: "que si les conseillers n'avaient pas voté 26 votes, il aurait gagné son élection par une plus grande majorité; que les conseillers étaient des voleurs." Dès les jours suivants, il a déclaré au Demandeur, un des membres du Conseil Municipal, qu'il avait parlé grossièrement des conseillers et qu'il le regrettrait, maintenant toutefois son droit de trouver mal l'action du Conseil en retranchant les votes comme il l'avait fait. Il fit les mêmes démarches auprès des quatre conseillers, auxquelles ces paroles pouvaient être considérées s'appliquer. Pour éviter trouble et procès, il offrit à chacun \$20. Ces conseillers demandèrent d'abord \$200, ensuite moins, déclarant que cet argent serait pour les pauvres. Après plusieurs pourparlers, les vingt piastres furent acceptées, et le 30 du mois alors courant, on se rendit chez l'avocat des conseillers pour payer. Mais là des frais furent demandés, attendu que les actions étaient levées. Le Défendeur refusa de payer plus que vingt piastres. Le bref d'assignation est daté du 31. Les offres de vingt piastres furent renouvelées par les défenses et consignées. Le jugement n'a condamné le Défendeur qu'à \$20 de dommages, mais aux frais comme dans une action de première classe. Il a été pris une action semblable, par quatre des conseillers. Les frais auxquels le Défendeur est condamné s'élevaient probablement à plus de \$200.

Dans l'espèce, le droit d'action à raison des paroles reprochées, présente une question importante à plusieurs points de vue. Ces paroles s'appliquent à la charge occupée par les Demandeurs, à leurs fonctions et décisions comme conseillers municipaux, et non à leur personne.

La vie privée de chaque citoyen est chose murée, elle n'est soumise à la censure que lorsque ses désordres constituent des causes de démoralisation par leur publicité. Mais la charge publique qu'une personne occupe est chose ouverte. Cette charge n'est pas un bien qui lui est propre. Elle tient de la société et pour la société, qui a toujours le droit de s'enquérir et de surveiller.

Le gouvernement municipal est intimement lié à l'ordre politique sous lequel nous vivons. Il procède de l'élection comme le pouvoir politique. La critique des faits de ces deux autorités découle des mêmes causes; de la responsabilité des gouvernants à la société qui leur a délégué sa puissance. Cette responsabilité serait illusoire sans la discussion la plus libre et la plus complète. Il faut dire qu'il n'y a de liberté et d'ordre qu'à cette condition.

Il y aura souvent exagération dans le blâme et dans la louange, c'est chose inévitable sous tout régime constitutionnel. Il y aura des rudesses et des hardiesses de langage, qui quoi que regrettables ne font presque toujours de mal qu'à ceux qui parlent ainsi.

Le Défendeur parlant de l'action du Conseil relativement à la revision des votes, trouve injuste que le conseil municipal ait retranché vingt-six votes, quand il en laissait d'autres, qui suivant lui étaient frappés de la même nullité. Il pouvait y avoir nonobstant, bonne raison de faire ce que le Conseil a fait. Mais le Défendeur avait certainement le droit de trouver cela injuste, illégal. La grossièreté des paroles n'exprime pas plus la désapprobation, que s'il avait exprimé la même censure dans les paroles les plus polies. Cette rudesse de langage, se présentera sous différentes formes et mesures, et la condition d'instruction des parties devra être un criterium propre à en rendre compte et à l'apprécier.

Le blâme, la censure, que contenaient les paroles du Défendeur, n'étaient pas une diffamation, et ces paroles n'étaient pas actionnables, pas plus que la censure et la condamnation qu'on lit dans les mémoires soumis aux tribunaux de revision ou d'appel que le jugement est injuste et illégal.

Le Défendeur a fait tout ce qu'il a pu pour éviter un procès, mais il y avait quelque part, un intérêt qui voulait un procès. Le Défendeur ayant renouvelé et consignés ses offres, le juge ne pouvait guère prononcer jugement pour les vingt piastres offertes. Mais nous sommes d'opinion que les défenses auraient dû être maintenues, et que les Demandeurs dans ces quatre causes devraient payer les frais occasionnés pas leurs prétentions extrêmes et injustes.

Le jugement est modifié quant aux frais, et condamne les Demandeurs dans ces quatre causes, à payer les frais dans la Cour Supérieure du district de Richelieu et de la Cour de Revision.

NOUVELLES D'EUROPE.

Des communications reçues de la France et de l'Italie font connaître que la population de ces deux pays s'attend d'un jour à l'autre à des mouvements révolutionnaires formidables.

F. OISEL.

(DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas,

Monsieur Oisel facteur de piano à Québec a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de Trois-Rivières, qu'il met en loterie un piano neuf dit cottage, à une piastre le billet. Pour les personnes qui feront accorder leur piano, le billet sera remis gratuitement. Le tirage sera annoncé dans le "Journal des Trois-Rivières".



BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

10 Octobre 1879.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various locations like Montréal, St. Grégoire, etc.

Les lettres enregistrees doivent être mallees 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

PARFUM IMPERISSABLE CÉLÈBRE



Eau de Floride DE MURRAY & LANMAN.

Le plus riche, le plus durable et le plus délicat de tous les parfums soit pour les Monchoirs, soit pour la Toilette... PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL.

Le grand Purificateur du Sang.



SASPAREILLE DE BRISTOL ET PILULES. Etablis en 1832.

Garanti pour la cure inflexible du scrofule sous ses plus mauvaises formes, les Ulcères obstinés et interitérés et le Syphilis primaire, secondaire et tertiaire... PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL.

AVIS PUBLIC

Les censitaires de la partie du Fief et Seigneurie de Niverville, appartenant à Dame Marie Louise Céline Boucher de Niverville, Veuve L. G. Bourdage sont par le Présent Avertis informés que le Bureau Seigniorial de la dite partie du dit Fief et Seigneurie est transporté au Numéro 40, Rue St. Pierre, dans la Cité des Trois-Rivières, et que Pierre Desilets, Ecuier, Notaire, de la dite Cité, est son agent autorisé à percevoir les rentes constituées et capitaux de rente de la dite partie du Fief et Seigneurie, Trois-Rivières, 15 Juillet 1879.

HOTEL ST. JAMES (FARMER.) TROIS-RIVIERES.

M. JOS. RIENDEAU,

Ci-devant de l'Hôtel du Canada, a l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public, qu'il est maintenant le propriétaire de l'Hôtel plus haut mentionné. Cet Hôtel déjà si favorablement connu du public voyageur a été remis à neuf et M. RIENDEAU espère pouvoir donner satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien se retirer chez lui. 5 Juin 1879. - 3 m.

LE "SCIENTIFIC AMERICAN." TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

Le journal scientifique le plus populaire du monde.

Seulement \$3.20 par année, y compris les frais de poste. Hebdomadaire. 52 numéros par année. Formant un livre de 4,000 pages.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie. Les écrits venant d'écrivains les plus éminents dans toutes les branches de la science sont dans le SCIENTIFIC AMERICAN.

On signale d'une manière spéciale dans le SCIENTIFIC AMERICAN toutes les inventions qui reçoivent des brevets au moyen de cette agence. On donne aussi le nom et la demeure de celui qui a obtenu le brevet. Le SCIENTIFIC AMERICAN ayant une large circulation, l'attention du public est attirée sur les avantages de l'invention brevetée et la vente s'en trouve facilitée. Toute personne qui a fait une nouvelle découverte ou invention peut s'assurer, sans payer aucun frais, si un brevet peut probablement être obtenu en écrivant aux soussignés.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES. Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles, FLUBURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la B. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

1879 !! 1879 !!

COMMERCE D'AUTOMNE

Fourrures !! Chapeaux !! ROBES DE BUFFLES, GREENE & FILS & Cie. MONTREAL.

MUSIQUE ! MUSIQUE ! PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché.

Venez !! Venez !!! O. N. FRECHETTE Batiscan, 24 Juin 1879.

JOSEPH MASSE RELIEUR.

Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville, JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction.

MOULINS A PLATRE DU CANADA

On expédiera à raison de \$1.00 des quarts de plâtre de 300 livres. Circulaires expliquant les avantages extraordinaires qu'on peut en retirer, expédies gratuitement sur demande. Les cultivateurs trouveront que c'est le moins coûteux et le meilleur fertilisateur artificiel.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT; Bureau au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, 15 avril 1878.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, Février 1878.

Malhiot & Cooke. AVOCATS, Bureau: RUE BONNAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874.

Dumont & Dupont. AVOCATS, Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre, Trois-Rivières, Février 1878.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT, NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32. En arriere de l'Eglise Paroissiale.

J. Barnard. ARPEUTEUR, Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice, Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avance son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

J. M. DESILETS. AVOCAT, (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIERES. Bureau: Rue St. Joseph, No. 28. Résidence: Rue Notre-Dame (Est), No. 95.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEULEMENT, coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

F. L. Desaulniers AVOCAT Bureau à Yamachiche. Joseph Edouard Genest AVOCAT, Arthur T. Genest ARPEUTEUR, No. 33 RUE BONNAVENTURE, Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

Brunelle & Dugré. AVOCATS, Bureau: No. 19 Rue du Platon, Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

J. E. Méthot, AVOCAT, Bureau: No. 15 Rue Bonaventure, Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16, Rue des Champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

LOUIS FRESSINET. Seul en marbre et en pierre, informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolés, pierre tumulaire, monument funèbre, manteau de cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de l'exécuter avec la plus grande perfection.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE. - Block Dominion. Informe le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 do " " PASTEL..... 10.00

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.

On peut se faire inscrire au bureau du Journal. Monsieur Oisel sera à Trois-Rivières vers le 20 courant, pour faire les accords dans cette ville et recevoir les souscriptions pour la dite loterie.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hentchison, Ecr., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

Le Journal des Trois-Rivières.

Estimé et publié par GEDEON DESILETS. Propriétaire-Editeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés franco, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois [frais de port compris]... \$2. 75

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10

Les annonces sont faites sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... \$0.10